

## Transport scolaire

Ce service est réservé aux enfants domiciliés au hameau de la Touche ou dans les écarts (campagne). Il est organisé par le Conseil Régional et les services de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en collaboration avec la commune de Le BOULAY.

- **Inscription**

➤ Sur la feuille d'inscription, les parents doivent préciser, **pour l'année**, les jours où l'enfant prend le bus, matin et soir et on se tiendra au calendrier établi.

- **Fonctionnement :**

### 1/ Organisation de la tournée

➤ A la Touche, les enfants sont pris à l'arrêt Rue des Douves.

➤ Les enfants des écarts sont pris à leur domicile.

Chaque famille doit strictement respecter l'horaire qui lui a été nominalelement adressé (des adaptations d'horaires sont possibles en début d'année scolaire). La capacité d'accueil du car de ramassage est de 14 enfants. Deux tours sont nécessaires pour le ramassage à La Touche ; chaque enfant appartient à un groupe précis selon des horaires précis et ceci pour l'année scolaire. **Aucun changement de groupe ne sera possible en cours d'année**

### 2/ Arrivée à ... et départ de... l'école

Les enfants, le matin et le soir, dans l'enceinte de l'école, sont sous la surveillance d'un agent communal. S'il est prévu que, certains soirs, un parent reprenne son enfant à l'école même, en cas de retard, celui-ci sera conduit à la garderie périscolaire et les heures de présence seront facturées.

### 3/ Retour au domicile

Sauf autorisation pour l'enfant de rentrer seul, spécifiée par écrit, un des adultes responsables de l'enfant sera présent à la descente du car, le soir.

Le car ne peut attendre. En cas d'absence de l'adulte à la descente du car, l'enfant reviendra à l'école et sera confié à la garderie, et les heures de présence seront facturées.

Si un enfant n'est pas repris à 18h30, l'agent référent du service avertit le Maire qui confie l'enfant à la gendarmerie de Château-Renault.

- **Comportement des enfants**

Chaque enfant se doit de monter calmement dans le car, sans crier, sans bousculade. Il doit boucler sa ceinture de sécurité et rester assis pendant le parcours. Tout manquement à ces consignes sera sanctionné. De même, toute détérioration commise par un ou plusieurs élèves à l'intérieur ou à l'extérieur d'un autocar affecté au transport scolaire, engage la responsabilité des représentants légaux de l'élève. Les frais de réparation d'éventuelles dégradations avérées sont facturés à la/aux famille(s) concernée(s).

- **Contacts et moyens de communication pour ce service :**

➤ **La mairie Tél : 02 47 56 82 35**

➤ **En cas de nécessité absolue**

**L'agent référent Tél. 06 37 32 67 68**

**de 7h30 à 8h30 et de 16h à 17h30 (horaires stricts)**